

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 04 JUIN 2018**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2<sup>ème</sup> classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018**

## **La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-419 du 22 mai 2013 modifié relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministre chargé de la culture ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État pris en application des articles 7 et 8 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Didier ALAIME, attaché d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du département l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art », organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Joseph LENOIR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier, Archives nationales ;
- Monsieur Thierry LERCHE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », jardinier en chef, château de Fontainebleau.

### Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Thierry LERCHE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », jardinier en chef, château de Fontainebleau.

### Article 3

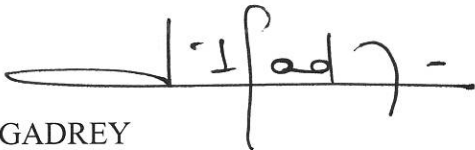
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **04 JUIN 2018**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY